

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	17 février 2017
--------------------------	-----------------

à	18h00
---	-------

N°ordre	27
N° identifiant	2017-0009

Titre	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, décision d'application de la parité numérique et du recueil séparé de l'avis des représentants de la collectivité
-------	---

Rapporteur(s)	Francis CHALARD
Date de la convocation	01/02/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	MM. BLANCHARD François et ROBLOT Edouard

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents
81

M. Alain CLAEYS - **Président**

M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT **Membres du bureau**
M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Nicole MERLE - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI **les conseillers communautaires**
M. Jean BRILLAUD - Mme Carine DURAND **les conseillers communautaires suppléants**

Absents
4

M. Gilles MORISSEAU **Membre du bureau**
M. Philippe PALISSE - M. Paul PUCHAUD - M. Alain VERDIN **les conseillers communautaires**

Mandats	6	<u>Mandants</u> Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis Monsieur HOFNUNG Daniel Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel Monsieur BOUFFARD Patrick Madame FAURY-CHARTIER Michèle Madame VALLOIS-ROUET Laurence	<u>Mandataires</u> Madame MARCINIAC Marie-Christine Monsieur CORNU Bernard Monsieur BELGSIR El Mustapha Monsieur POIRIER Fredy Monsieur HALLOUMI Abderrazak Madame TOMASINI Peggy
---------	---	---	---

Observations	Approbation du procès verbal du Conseil communautaire du 11 mars 2016.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Ressources humaines Direction Relations sociales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel ;

Paritarisme au sein du Comité Technique commun à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, à la Ville de Poitiers et au Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers

L'exigence de paritarisme entre les deux collèges du Comité Technique a été supprimée par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social, en modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'un dialogue social de qualité est une condition indispensable de réussite pour opérer les évolutions d'organisation examinées en Comité Technique, il apparaît indispensable de maintenir le paritarisme au sein du Comité Technique.

L'avis des représentants du personnel ayant été recueilli, il vous est proposé :

- d'appliquer le paritarisme numérique au sein du comité technique commun en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel,
- D'appliquer le paritarisme de fonctionnement avec le recueil de l'avis des représentants de la collectivité séparément de celui des représentants du personnel.

Nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique commun à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, à la Ville de Poitiers et au Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers

L'effectif servant à déterminer le nombre de représentants du personnel est apprécié au 1^{er} janvier 2017. Ce nombre justifie la création d'un comité technique.

L'article 1^{er} du décret n°85-565 du 30 mai 1985 dispose que le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique doit être compris entre 7 et 15 pour les collectivités comptant plus de 2000 agents.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 15 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et de ne pas fixer de règle de répartition des sièges.

POUR	85	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	22 février 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	22 février 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170217- lmc123447-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	5.2
Nomenclature Préfecture	Fonctionnement des assemblées

GRAND POITIERS Communauté d'agglomération

15 Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex